



PROJET VILLES & GESTION FONCIÈRE DURABLES



LA BANQUE MONDIALE

BRO-14A

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N° 0169 /AMI/MINHDU/SG/CC-PDVIR/PF/RPM/RPMJ/2025 DU 13.01.2025

Pays : Cameroun
Projet : Projet des Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD)
Financement : Crédit IDA-77930
Titre de la mission : Recrutement d'un consultant (firme) pour le développement d'un plan d'investissement pour le renforcement de la gestion intégrée et durable des mangroves de l'estuaire du Wouri et de Douala.
N° de référence : CM-MINHDU-484019-CS-QCBS du Plan de Passation de Marchés approuvé du 02 octobre 2025

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA), pour couvrir le coût du Projet Villes et Gestion Foncière Durables (PVGFD) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de Consultants pour le développement d'un plan d'investissement pour le renforcement de la gestion intégrée et durable des mangroves de l'estuaire du Wouri et de Douala.
2. Les services de consultants comprennent entre autres : (i) le diagnostic de l'état de conservation et de gestion des mangroves de l'estuaire du Wouri ; (ii) la présentation de l'état de conservation à court et moyen terme ; (iii) l'analyse des actions, des projets et des stratégies cours visant à la conservation des mangroves (Cameroun, Wouri et Douala) et (iv) l'élaboration d'un plan d'investissement robuste et réaliste pour une intervention durable visant la conservation et la gestion intégrée des mangroves de l'estuaire du Wouri, en mettant l'accent sur la zone de Douala. L'objectif global de l'étude est de fournir au Gouvernement du Cameroun les connaissances et les éléments techniques nécessaires, pour orienter des investissements et actions prioritaires pour une gestion intégrée et durable des mangroves de l'estuaire du Wouri et plus particulièrement de Douala. Les objectifs spécifiques de l'étude sont :
 - Réaliser un diagnostic, et mettre à jour si nécessaire, avec l'ensemble des connaissances disponibles (caractérisation, dynamiques, menaces, aspects socio-économiques, conservation, résilience, etc.), de l'état de conservation des mangroves et de gestion de l'estuaire du Wouri, en mettant l'accent sur la zone de Douala ;
 - Analyser à partir de la situation actuelle, l'état projeté, inhérent au développement de Douala (biophysique, socio-économique, démographie...), à court et moyen terme, de la conservation et de la gestion intégrée des mangroves de l'estuaire de Wouri, avec une attention plus particulière sur celles de Douala ;
 - Compiler et analyser les actions, les projets, les stratégies, etc. (passés, présents et projetés) de l'ensemble des parties prenantes, aux niveaux local, régional, national et international, impliquées dans la conservation et la gestion intégrée des mangroves au Cameroun, de l'estuaire de Wouri et plus particulièrement de Douala ;
 - Développer, dans le cadre d'un processus de concertation transparent, un plan d'investissement robuste et réaliste, comprenant des activités prioritaires et budgétisées, pour une intervention durable, visant la conservation et la gestion intégrée des mangroves de l'estuaire du Wouri, en mettant l'accent sur la zone de Douala.

Les Termes de Référence détaillés pour la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. La durée de cette prestation est de onze (11) mois à compter de la date indiquée sur l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Le Ministre de l'Habitat et du Développement Urbain, invite les firmes de consultants (ci-après désignés « Consultants ») à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdites prestations (brochures, description de missions semblables, expérience dans des conditions similaires, disponibilité des compétences parmi le personnel, ...).

N.B. : Bien vouloir justifier par les pages de garde et de signature du contrat, ainsi que les attestations de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions. La liste détaillée des références, faisant ressortir pour chacune, L'intitulé de la mission, l'année de réalisation, les dates de début et de fin de mission, Le montant des travaux supervisés et le commanditaire.

Les critères de présélection sont les suivants :

- Être un cabinet ou groupement de bureaux d'études, combinant une expertise technique approfondie dans la gestion des écosystèmes côtiers et marins, une connaissance du contexte local, une solide expérience en gestion de projet et une capacité à impliquer efficacement les parties prenantes ;
- Justifier d'au moins deux (02) activités similaires au cours des dix dernières années de préférence en Afrique Sub-saharienne ;
- Une bonne connaissance des normes et directives des Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale, AFD, UE, BAD, etc.) relatives aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale des écosystèmes et la biodiversité, serait un atout.

5. Il est porté à l'attention des consultants que les dispositions des paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 de la Section III du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt ») sont applicables qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : www.worldbank.org.

6. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

7. De plus, le Consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coûts (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement sus-décrise.

8. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures ouvrables entre 08 heures à 17 heure, heure locale et à l'adresse ci-dessous :

Cellule de Coordination du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR),

4^{ème} étage Immeuble face entrée arrière de la DGSN,

E-mail : minhdu.pdvir@gmail.com, avec copie à pdue_nouadje@yahoo.fr, gael.deumeni@yahoo.fr, ou envoyés par e-mail aux consultants intéressés, à leur demande.

9. Les dossiers de candidature, rédigés en français doivent parvenir / être déposés soit en version numérique en formats PDF & Word par courrier électronique, soit en version physique accompagné de la version numérique sur clé USB en format PDF & Word en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies, à l'adresse ci-dessus, au plus tard 13 NOV 2025, à quinze (15) heures, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (FIRME) POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA GESTION INTEGREE ET DURABLE DES MANGROVES DE L'ESTUAIRE DU WOURI ET DE DOUALA ».



Ampliations :

- CC/PDVIR ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- ARMP (pour publication) ;
- Affichage (pour information).